



AGRUMES - KIWI Hors-série Présentation du réseau 2016

LE RESEAU D'EPIDEMIOSURVEILLANCE DES AGRUMES 2016

Le Bulletin de Santé du Végétal est rédigé à partir d'informations collectées dans le cadre d'observations régulières réalisées sur des parcelles sélectionnées pour représenter le bassin de production des cultures d'agrumes et kiwi en Corse.

Pour cette année 2016, les observateurs de la Chambre d'Agriculture de Haute-Corse, l'AREFLEC, l'INRA, deux exploitants observateurs et les OP CAPIC et OPAC ont sélectionné 27 parcelles de référence (dites « fixes ») en agrumes sur lesquelles des observations et la pose de pièges seront effectuées.

Aucune parcelle de kiwi ne pourra être suivie cette année par les observateurs participants.

Si vous souhaitez devenir observateur du réseau d'épidémiologie pour le kiwi, prenez contact avec l'animatrice inter-filières (isabelle.milleliri@haute-corse.chambagri.fr).

SOMMAIRE

Réseau 2016

Les parcelles

Les observations

Liens utiles

ANIMATEUR FILIERE : CA 2B

Structures partenaires :

CA 2B, AREFLEC, CAPIC, OPAC, INRA, LEPA et exploitants observateurs.

Directeur de publication :

Joseph COLOMBANI
Président de la Chambre d'Agriculture de Corse
15 Avenue Jean Zuccarelli
20200 BASTIA
Tel : 04 95 32 84 40
Fax : 04 95 32 84 43
<http://www.cra-corse.fr/>

Crédit photo :



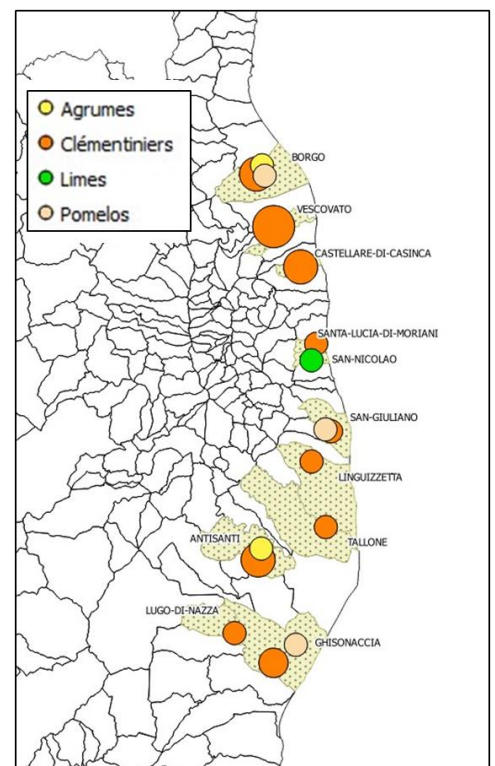
Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan ÉCOPHYTO

LES PARCELLES D'OBSERVATION

Le réseau 2016 comprend 27 parcelles de référence situées dans la principale zone de production des agrumes dans la plaine orientale de l'île (Figure 1). Toutes ces parcelles fixes sont conduites selon une agriculture « conventionnelle » ou « raisonnée ».

Ces observations pourront être complétées par des observations ponctuelles sur des parcelles non incluses dans le réseau (parcelles dites « flottantes ») qui permettront d'affiner l'analyse de l'évaluation du risque.

Figure 1 : Carte des parcelles de références avec en jaune : les agrumes, en orange : les clémentines, en vert : les limes et en beige : les pomelos. La taille des disques est proportionnelle au nombre de parcelles.



LES BIO-AGRESSEURS OBSERVÉS

Les principaux organismes nuisibles aux cultures sont suivis par une dizaine d'observateurs techniciens ou exploitants, selon un calendrier d'observations (Figure 2). Des protocoles d'observations ont été définis en local et validés au niveau national.

AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE
Mineuse des agrumes : Pose des pièges en avril avec suivi hebdomadaire jusqu'à détection des premières captures de mâles. Observation visuelle de l'apparition des dégâts sur les pousses d'été et d'automne.								
Metcalfa pruinosa : Observation visuelle hebdomadaire depuis l'apparition des larves sur les adventices et sur la culture jusqu'à la sortie des premiers adultes puis évaluation bimensuelle du niveau de pression.								
Fourmis : Présence/absence au sol et/ou sur l'arbre.			Aleurodes : OVH Présence/absence					
			Cochenille chinoise : Observation visuelle hebdomadaire (OVH) jusqu'à la sortie des premières larves	Cératites : <ul style="list-style-type: none"> • Pose des pièges fin août • Suivi deux fois par semaine jusqu'en novembre 				
	Cochenille farineuse : Observation visuelle hebdomadaire jusqu'à apparition des larves				Cicadelles vertes : <ul style="list-style-type: none"> • Pose des pièges fin septembre • Suivi une fois par semaine jusqu'en décembre 			

Figure 2 : Calendrier des observations réalisées sur agrumes (OVH = Observation visuelle hebdomadaire).

Toutes les observations seront saisies dans la base de données régionale PHYTOREZO, administrée par la FREDON, et qui alimente directement la base de données nationale EPIPHYT.

CALENDRIER DE DIFFUSION DU BSV

La publication des bulletins se fera dès le mois de juin et ce, jusqu'au mois de novembre avec un bulletin minimum édité par mois, sauf information particulière.

LIENS UTILES

Chambre d'Agriculture de Corse : <http://www.cra-corse.fr/>

FREDON Corse : organisme délégué par la DRAAF pour l'épidémiosurveillance des organismes nuisibles réglementés des végétaux, 04 95 26 68 81, <http://www.fredon-corse.com>